

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 OCTOBRE 2009

GROUPE DE TRAVAIL n°3

- La formation
- La reconnaissance du monde associatif dans la société
- Le projet de réforme du CDVA

Le président du groupe, **Philippe Da Costa**, a présenté les différents axes qui s'articulent autour de la thématique de la reconnaissance de l'engagement et du bénévolat :

- le développement de la formation des bénévoles à travers notamment la réforme du CDVA et l'accessibilité des financements de la formation professionnelle ;
- la reconnaissance de l'activité bénévole à travers notamment la valorisation du bénévolat qui suppose de pouvoir le mesurer et assurer une traçabilité de ce parcours, la certification des compétences non formelles et des processus permettant cette reconnaissance ;
- la valorisation de l'engagement dans le prolongement des initiatives développées par le haut commissaire, les associations, le monde professionnel, les universités et leur ministère, qui peut avoir des conséquences sur la représentation publique du bénévole et de l'association ainsi que sur la capacité d'innovation collective et individuelle ;
- les modes de facilitation de passerelles à l'extérieur de la sphère associative à travers notamment les initiatives des associations de jeunes, le mécénat de compétences en entreprise ;
- l'articulation entre service civique et bénévolat ;

La formation

Un enjeu de taille : sur 14 millions de bénévoles, le turnover est tel qu'il faut en former 15% chaque année.

1. Contenu

- Apprendre à adhérer au projet associatif

Joëlle Bottalico, du **Secours populaire** et du CNVA, et Anne Poitrenaud de **France Bénévolat** ont souligné la nécessité de former les bénévoles à l'adhésion au projet associatif. **Jacqueline Mengin** est sensible à cette approche. Elle est convaincue qu'il est plus crucial de former les bénévoles au projet et à l'activité de l'association qu'aux compétences transverses non spécifiques à chaque structure. Toutefois, les règles d'imputabilité des crédits alloués à la formation au travers de financements potentiels par les OPCA ne pourraient concerner que des compétences transférables, a rappelé Lydie Lalère d'**Uniformation**.

- Former les dirigeants associatifs, outil de gestion des ressources humaines

Pour Joëlle Bottalico du **Secours populaire**, la formation est un levier de développement personnel, un moyen de rester proche du projet associatif, un outil du renouvellement des responsables.

Anne Poitrenaud de **France Bénévolat** souligne que la formation est un outil de gestion des ressources humaines, indispensable pour motiver et fidéliser les bénévoles nouveaux et anciens, améliorer la gestion des ressources humaines par les dirigeants bénévoles et contribuer au renouvellement de ces derniers. Cette préoccupation est partagée par la plupart des représentants des associations, dans un contexte de vieillissement démographique appelant un remplacement des dirigeants actuels, et en particulier dans les secteurs qui connaissent un turnover important (associations de jeunes).

2. Outils

- **Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et sa charte de l'engagement associatif dans les établissements d'enseignement supérieur**

Dans la perspective du développement et de la reconnaissance de la vie associative dans les établissements d'enseignement supérieur, le ministère formalisera prochainement une charte ayant vocation à être signée par la ministre, la conférence des présidents d'universités et les représentants des étudiants. Cette charte consacrera quatre objectifs principaux : encourager l'engagement à l'université, clarifier les critères de reconnaissance des associations étudiantes, définir les critères du soutien des associations par les universités, et encourager la reconnaissance des compétences acquises sur des critères universitaires.

- **Animafac, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne, Jeunesse Ouvrière Chrétienne et leur étude sur les associations de jeunes**

La conclusion de l'étude menée par ces trois mouvements sur les associations de jeunes a conduit à la conclusion suivante : il ne faut pas manquer d'envisager à rebours le lien entre formation et engagement puisque les associations sont perçues comme de véritables écoles de cadres de la société civile. La conduite de projets permet en effet de développer des compétences transposables sur le marché du travail. Il faut profiter de la CVA pour faire évoluer une culture du diplôme si caractérisée en France.

- **La Conférence des grandes écoles et le *service learning***

Dans le même sens, le constat d'un bénévolat formateur est évident. C'est l'esprit du *service learning*.

- **Pôle Emploi et Mitec**

En 2006, l'ANPE a participé à une réflexion spécifique sur le retour au marché du travail des bénévoles, des expatriés, et des sportifs. Cette recherche a forgé la conviction de la nécessité de valoriser non pas les compétences acquises, mais l'expérience tirée d'un contexte particulier. Il a ainsi été dégagé 73 « capacités », agrégées en compétences, au sein de l'outil baptisé Mitec (pour Mobilité Intersectorielle et Transnationale pour l'Egalité des Chances).

- **France Bénévolat et le passeport bénévole**

Avec le petit recul dont France Bénévolat dispose à ce sujet, le passeport bénévole apparaît comme un outil structurant pour les associations, du fait du questionnement qu'il induit sur leurs besoins. L'identification de leurs propres besoins par les associations est évidemment le préalable nécessaire à l'élaboration d'une politique de formation des bénévoles.

La reconnaissance du monde associatif dans la société

Jacqueline Mengin souligne que les sondages nous informent de la grande confiance accordée aux associations par le public.

- Eviter le risque de stigmatisation des bénévoles

Cyrille Renard de **France Nature Environnement** met en garde contre le risque de véhiculer une représentation d'associations amateurs. A force d'invoquer la nécessité de développer la formation et de renforcer les compétences, le danger est de stigmatiser les bénévoles. Or le fait est qu'ils se débrouillent très bien sur le terrain. Il faut garder à l'esprit que l'on recrute un bénévole pour ses convictions, et un salarié pour ses compétences. Le bénévolat a plus besoin d'être sécurisé que formé. Il est crucial de changer de perspective, d'éviter de transposer telle quelle la grille d'analyse du salariat. Il convient de s'interroger au préalable sur les raisons qui font de la formation un enjeu et de réfléchir à d'autres moyens d'accompagner les bénévoles.

- Susciter une conscience nationale en faveur du bénévolat

Roger Sue regrette que le centenaire de la loi 1901 n'ait pas été mis à profit pour promouvoir une image positive du monde associatif auprès du grand public, ni pour communiquer sur un engagement national pour le bénévolat. Reconnaître et valoriser le bénévolat peut contribuer à une valorisation nationale de l'image de l'engagement et des associations.

Dans cette perspective, **Philippe Da Costa** a rappelé le travail entamé par certains parlementaires pour que 2010 soit déclarée Année des générosités associatives.

Modalités de valorisation du monde associatif

- Rehausser la place des associations au niveau de leur valeur ajoutée pour la société

Cette valorisation ne doit pas être seulement symbolique. Dans la perspective du rapport Stiglitz, Marc Genève de **l'UNAT** préconise de réfléchir sur l'instauration d'une contrepartie financière accordée par les acteurs solvables de notre société aux associations en paiement de leurs bienfaits. Il envisage à ce titre une taxe dont le produit serait reversé au CDVA.

Roger Sue ajoute que les thématiques animées par les associations (vieillesse, formation, précarité, etc.) sont précisément celles auxquelles les moyens vont faire cruellement défaut dans un proche avenir, faute de marge de manœuvre sur les prélèvements obligatoires et face à l'impossibilité éthique de privatiser le social. Non seulement les enjeux des associations sont fondamentaux pour notre société, mais en plus ils sont financièrement dérisoires (notamment au regard des dépenses publiques du passé proche). Le sociologue estime que les entreprises, qui profitent des externalités positives dégagées par l'activité des associations, devraient être mises à contribution.

Philippe Da Costa indique que le CESE travaille en ce moment, à la demande du Premier Ministre, sur la définition d'indicateurs de la prise en compte du développement durable de différents acteurs sociaux afin de valoriser ce comportement. Ce choix du Gouvernement de se doter d'indicateurs pourrait avoir un impact sur le champ associatif.

- Améliorer la reconnaissance et la valorisation de l'engagement dans le système scolaire et universitaire

Cet enjeu a été souligné par Mélanie Gratacos d'**Animafac**. Le groupe pourra s'inspirer des outils développés et présentés par ses membres.

- Améliorer la reconnaissance et la valorisation, par le monde socio-économique, du monde associatif et des compétences mises en œuvre par les bénévoles

Cyrille Renard de **France Nature Environnement** estime qu'il est fondamental de promouvoir la reconnaissance du secteur associatif par les acteurs socio-économiques. Il faut sortir de la vision caricaturale et erronée : « c'est bien ce que vous faites », « c'est beau la charité », etc. Les participants espèrent la participation de représentants du monde de l'entreprise pour réfléchir à des mesures co-construites.

- Eviter d'adopter une approche englobante afin de préserver la souplesse nécessaire

Nadia Bellaoui de la **Ligue de l'Enseignement** admet que la mutualisation est une bonne chose, mais qu'il ne faut pas tenter d'harmoniser à tout prix un secteur dont la richesse repose justement sur sa diversité. Le bénévolat est certes un concept générique pour lequel la CVA peut-être l'occasion de trouver des modes de soutien, mais en gardant à l'esprit que la réalité est diverse.

Pierre-Yves Bing, des **Scouts et guides de France**, se range à cette opinion.

Philippe Da Costa conclut sur ce point en indiquant que l'approche de notre réflexion est la différenciation, dans une perspective de respect de la diversité d'univers et de projets du monde associatif.

- Clarifier les termes et les statuts des bénévoles, des volontaires et des salariés

Lucien Cousin, de **Coordination SUD**, a insisté sur la nécessité de mettre un terme aux confusions liées aux recoupements entre les différents statuts de l'engagement. L'un des enjeux identifiés est d'éviter que les associations ne génèrent de fait de l'emploi précaire.

Roger Sue insiste sur la nécessité de réfléchir au statut des volontaires.

Le projet de réforme du CDVA

Jacqueline Mengin, qui coordonne le travail de réflexion mené sur l'avenir du CDVA, s'est appuyée sur un point d'histoire pour montrer que la tendance est à la précarisation des ressources du CDVA (suppression des lignes extra-budgétaires, raréfaction des crédits de l'Etat, fongibilité des crédits liée à la régionalisation). Dans le même temps, les besoins des associations ont augmenté, du fait notamment des exigences accrues de l'Etat et du public, et de la complexification des situations. Au point que la prise en compte d'un crédit Recherche-développement (sur le modèle des entreprises) est préconisée, qui donnerait les moyens aux associations d'identifier les besoins des citoyens, d'être accompagnées dans l'apprentissage de méthodologies d'action, de montage de projets, d'identification des priorités, etc. Vouloir encourager le bénévolat, cela suppose aussi d'aider les associations à le faire.

Dans cette perspective, Hubert Pénicaut de la **Croix-Rouge** souligne qu'il conviendrait que le CDVA permette aux différents acteurs des associations de travailler ensemble à une culture commune pour favoriser la reconnaissance du bénévolat en interne.

Plus globalement, le CDVA doit faire l'objet d'un projet de refonte ambitieux.

Dans cette perspective, Marc Genève de l'**UNAT** rappelle qu'il fut un temps où l'Etat considérait que l'investissement sur la formation des cadres était rentable, et où il reconnaissait à la vie associative son rôle en matière d'innovation sociale.

- **Un établissement public**

Les avantages d'une telle structure sont :

- sa souplesse, adaptée à la diversité du monde associatif
- sa contribution à sécuriser les fonds et la participation de l'Etat
- sa compatibilité avec les règles européennes (mandatement)
- sa capacité à offrir un espace de collaboration équilibrée entre collectivités territoriales et associations en préservant la liberté de celles-ci.

Nadia Bellaoui de la **Ligue de l'Enseignement** rappelle qu'il faut se doter d'un espace utile à l'ensemble du monde associatif, qui encourage la capacité d'entraînement social des associations.

Philippe Da Costa estime qu'il faudrait peut-être faire preuve d'imagination sur la question du portage technique et politique du CDVA dans un contexte où l'Etat peut être réservé quant au fait de créer de nouvelles structures.

- **Une gouvernance équilibrée**

Jacqueline Mengin expose la nécessité de doter le CDVA d'un conseil d'administration où siègeraient les associations et les financeurs à parité, et d'un conseil d'orientation décliné localement pour que chaque territoire soit libre de développer ses propres programmes.

Cyrille Renard de **France Nature Environnement** exprime sa préoccupation de voir les associations se réapproprier leur destin, et l'opportunité offerte par la refonte du CDVA pour remanier sa gouvernance et permettre aux associations d'être mieux représentées.

Jacqueline Mengin précise que cette préoccupation de représentation est partagée par le groupe satellite. Elle rappelle par ailleurs que les associations doivent se prendre en main elles-mêmes pour que leurs intérêts soient défendus correctement. Joëlle Bottalico du **Secours Populaire** ajoute que des moyens doivent être conservés au niveau national pour que les têtes de réseau puissent jouer leur rôle.

- **Un financement diversifié**

Jacqueline Mengin rappelle la nécessité que le financement de l'Etat perdure. Par ailleurs, elle explique que de nouvelles perspectives sont offertes avec l'autorisation des OPCA à soutenir l'activité bénévole par la loi sur la formation professionnelle. Pourquoi ne pas envisager l'attribution d'un pourcentage du chiffre d'affaires de la Française des jeux, une sorte de fonds de concours issu de plusieurs sources ou encore le principe d'un montant libérateur sur la taxe sur les salaires?

Lydie Lalère indique qu'**Uniformation** ne peut, en tant qu'OPCA, financer que la formation des associations employeurs. Elle souligne que jusqu'à présent il n'y a pas eu de volonté politique forte d'utiliser des fonds mutualisés très élevés pour la formation des bénévoles. Elle relève également que la loi sur la formation professionnelle permet une ouverture réelle en autorisant la prise en charge par les OPCA de la formation des non dirigeants. Indépendamment de la volonté politique, il conviendrait d'identifier les différents besoins de formation des bénévoles pour déterminer là où Uniformation pourrait intervenir : les formations transversales. **Joëlle Botalico** souligne l'enjeu de mutualiser les moyens pour toutes les associations.

Philippe Da Costa indique que le rôle de notre commission est d'apporter des préconisations sur l'avenir du fond, en s'appuyant sur l'expertise du « groupe satellite » conduit par **Jacqueline Mengin**¹, et que des rendez-vous de négociation avec Bercy sont en perspective pour tenter de concrétiser les propositions de financement qui seront faites.

- **Les formations**

Jacqueline Mengin précise qu'elles doivent être gratuites pour les bénévoles et adaptées au temps de l'association. Il convient qu'elles soient liées à l'histoire et aux valeurs de l'association, à son activité, à des formations techniques plus classiques (communication, lecture de bilans). Mais elles ne constitueraient qu'un outil dans le cadre d'une démarche collective associations/administration d'initiatives financées au travers du programme de Recherche et Développement.

¹ Mélanie Gratacos d'**Animafac** remarque qu'au même titre que le groupe satellite sur la refondation du CDVA, le groupe de travail sur le service civique pourrait être associé et affilié à notre commission, pour plus de clarté. Sophie Bentégeat du **HCJ** explique que la convergence avec le travail en cours sur le service civique aura lieu à la fin de nos travaux, et que d'ici là, cela fait sens de rester focalisé sur l'objet de notre commission.

Calendrier

Le 29 octobre, le groupe se réunit à 14h30 pour réfléchir plus particulièrement aux thèmes relatifs à la reconnaissance des activités bénévoles (parcours des bénévoles, certification des compétences non formelles, etc.)

Les acteurs ayant développé des outils autour de la formation des bénévoles (Pôle Emploi, Animafac, et France Bénévolat) sont appelés à préparer une présentation de leurs travaux.

Le 12 novembre, le groupe se réunira à 9h au sujet de la valorisation du bénévolat (VAE, image sociale, reconnaissance de la capacité d'innovation des associations, volontariat).

Le 25 novembre à 9h, le groupe travaillera sur le lien avec le monde de l'entreprise, et la refonte du CDVA.

En conclusion, Sophie Bentegeat du HCJ, rappelle que le souhait de Martin Hirsch est de faire de la CVA une conférence qui ouvre des perspectives. Il est donc opportun de viser la formulation de deux ou trois propositions avec leurs déclinaisons concrètes.